

**Convention d'application
relative à la mobilité des étudiants et du personnel
entre**

**I'Université de Rennes 1 (France)
Faculté des Sciences Economiques
et
I'Université d'Antananarivo
Département Economie**

Entre

L'Université de Rennes 1,
Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP),
dont le siège est situé 2 rue du Thabor – CS 46510 - 35065 Rennes cedex
représentée par son Président, David ALIS, dûment habilité,

agissant en son nom dans le compte de la Faculté des Sciences Economiques de l'Université de Rennes 1,
dirigée par Pr. Thierry PENARD,

et

I'Université d'Antananarivo
Représentée par son Président, Mamy RAVELOMANANA dont le siège est situé Présidence de l'Université
d'Antananarivo - BP 566 - Antananarivo 101.

Vu le Code de l'éducation,
Vu l'accord cadre du 6 janvier 2004 entre les deux établissements et renouvelé le 13 mai 2019

Il est convenu ce qui suit:

Article 1 : Objectifs du programme

Cette convention manifeste la volonté des parties de prolonger la collaboration existante en l'orientant clairement vers la formation en techniques de modélisation macroscopique, la mise en place d'un modèle de prévisions de l'économie de Madagascar et la création d'un pool de compétences en recherche sur la macroéconomie empirique.

Cette collaboration vise plusieurs objectifs :

- a) Aider et contribuer à la conception, la construction, le chiffrage, l'utilisation et l'entretien de modèles de prévisions et de simulations macroéconomique et sectorielles de l'économie de Madagascar. Ce